

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

AK5 SARL
3 RUE MARCEL DASSAULT

51430 Tinqueux

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300070	410104	F01260300070	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-3937 MARS 2026					
PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	0.75	M3	114.50	85.88	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
506	TAXE CARBONE	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.75	UN	2.50	1.88	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	0.75	UN	1.68	1.26	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	91.28 €
Total TVA :	18.27 €
Total TTC :	109.55 €
RESTE A PAYER :	109.55 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300070	F01260300070	31/03/2026	410104	AK5 SARL

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-3937 D-3937 MARS 2026						
16/03/2026	004417952	410104	PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	0.75	M3
16/03/2026	004417952	410104	552	ECO-PARTICIPATION	0.75	UN